

Agreste Bourgogne

Numéro 160 - mars 2014

Les prairies en Bourgogne : une surface importante et localisée

Les prairies occupent 29 % du sol bourguignon. Elles sont surtout implantées en Saône-et-Loire et dans la Nièvre.

Depuis 30 ans, les surfaces en prairies affichent une grande stabilité.

Essentiellement constituées de pâtures permanentes, leur exploitation reste extensive, associée à l'élevage charolais et soutenue par la Politique Agricole Commune.

Les apports d'engrais minéraux sont faibles.

Avec 930 000 ha en 2012, les prairies (permanentes, temporaires et artificielles) occupent un espace important en Bourgogne. La région est occupée à parts équivalentes par les forêts (31 %), les prairies (29 %) et les autres surfaces agricoles (30 %). La superficie en prairies correspond ainsi à près de la moitié du territoire agricole régional.

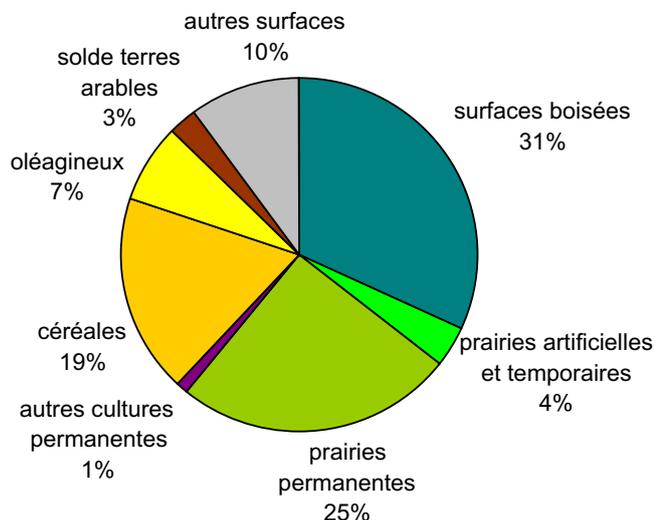
La répartition des prairies est néanmoins très hétérogène. Elles sont essentiellement présentes en Saône-et-Loire et dans la Nièvre où elles devancent la forêt. Ces deux départements regroupent les trois quarts des surfaces herbagères régionales qui se concentrent dans le bassin allaitant : le Morvan et les régions agricoles proches (Bazois, Auxois, Autunois, Clunisois, Monts du Charolais...). Les sols pauvres et acides du Morvan central, les sols lourds et argileux de sa périphérie ne sont pas favorables à l'implantation des grandes cultures. A

cela s'ajoute souvent la contrainte du relief en coteau. Ces régions restent orientées vers l'élevage extensif d'herbivores. A l'opposé, le Nord de l'Yonne et de la Côte-d'Or, le Chalonnais, la plaine dijonnaise consacrent moins de 15 % de leur territoire à l'herbe. Les sols sont là plus favorables au développement des grandes cultures. Dans l'Yonne, les prairies sont moins étendues que la forêt, mais aussi plus rares que les céréales et même les oléagineux.

Une prairie essentiellement constituée de pâtures permanentes

La prairie bourguignonne est constituée à 86 % de prairies permanentes. Les 14 % restants sont consacrés aux prairies temporaires (114 700 ha) et aux prairies artificielles (12 600 ha). Le maïs fourrage peu développé dans la région (37 000 ha) se maintient ces dernières années. Ce sont donc les prairies qui constituent le

Un territoire dominé par les forêts et les prairies



Utilisation du sol bourguignon

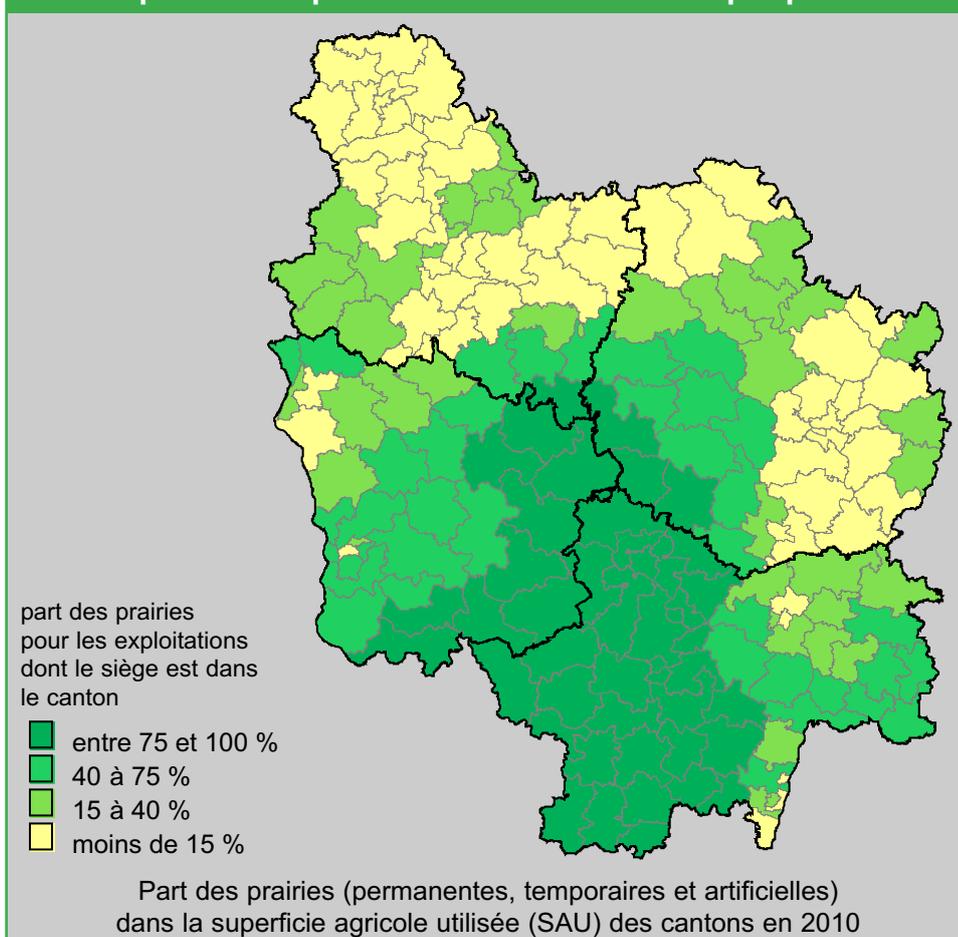
Source : Agreste - statistique agricole annuelle 2012

fourrage privilégié des bovins, ovins et équidés bourguignons. Majoritairement pâturées ou fauchées puis pâturées, elles servent d'aliment de base à plus de 470 000 vaches allaitantes, 160 000 brebis mères, 58 000 vaches laitières, et leur suite (génisses, bovins de moins d'un an, agnelles...). Avec plus de 800 000 ha de surfaces toujours en herbe, la Bourgogne se place au quatrième rang des prairies permanentes françaises derrière l'Auvergne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. La Saône-et-Loire est le premier département français en termes de prairies naturelles : il regroupe à lui seul plus de 45 % des surfaces bourguignonnes.

Une surface en retrait depuis 30 ans

Pendant les 30 dernières années, les surfaces en herbe ont d'abord subi une lente érosion au profit des grandes cultures, pour se stabiliser au-dessus de 900 000 ha. Partout où cela a été possible, les agriculteurs ont délaissé les prairies peu rentables au profit des grandes cultures plus rémunératrices. La polyculture qui était la règle dans les années 70 a progressivement laissé place à une spécialisation croissante des exploitations. L'élevage plus contraignant a été peu à peu abandonné dans les zones de grandes cultures. Depuis 1980, ce sont près de 150 000 ha de prairies qui ont disparu, au rythme de plus de 4 600 ha par an. Les prairies artificielles subissent le recul le plus marqué, perdant 80 % des surfaces. Elles passent de 65 000 ha à 12 600 ha sur la période. Les surfaces de prairies temporaires progressent de 14 % aux dépens des prairies permanentes ; ces dernières reculent de 100 000 ha en 33 ans (- 12 %) mais l'érosion est maîtrisée depuis les années 90. Face à une situation figée par la réfor-

La prairie s'impose dans le Morvan et sa périphérie



Source : Agreste - recensement agricole 2010

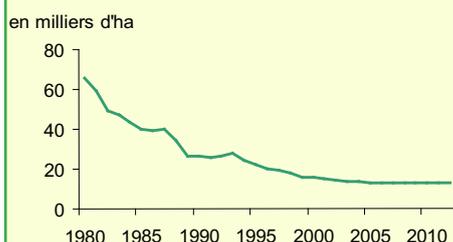
me de la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs ont pris les devants et optimisé les surfaces primaires en céréales et oléagineux avant 1992 ; ils ont par ailleurs qualifié certaines de leurs prairies de « temporaires » afin d'en autoriser un éventuel retournement.

Des soutiens au maintien de la prairie

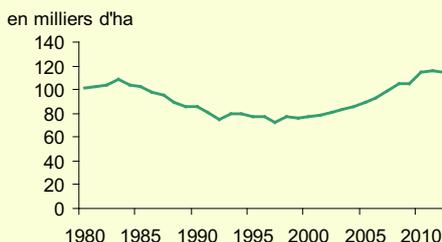
La PAC, par son soutien à l'herbe et aux zones défavorisées, en zone de montagne particulièrement, encourage au travers de son « deuxième pilier »

la pratique de l'élevage extensif sur les prairies (maîtrise du chargement notamment). Deux outils, mettant en œuvre des crédits européens et français, existent en 2012 : l'indemnité compensatoire au handicap naturel (ICHN) et la prime herbagère agri-environnementale (PHAE). Par ailleurs, des aides spécifiques soutiennent les élevages allaitant et ovin dans le cadre du « premier pilier ». Ce sont ces accompagnements financiers qui ont probablement permis le maintien d'un élevage extensif et des paysages de prairies bocagères en Bourgogne.

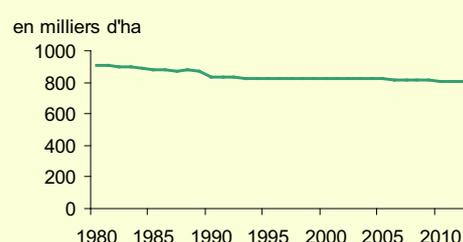
fort recul des prairies artificielles



rebond des prairies temporaires

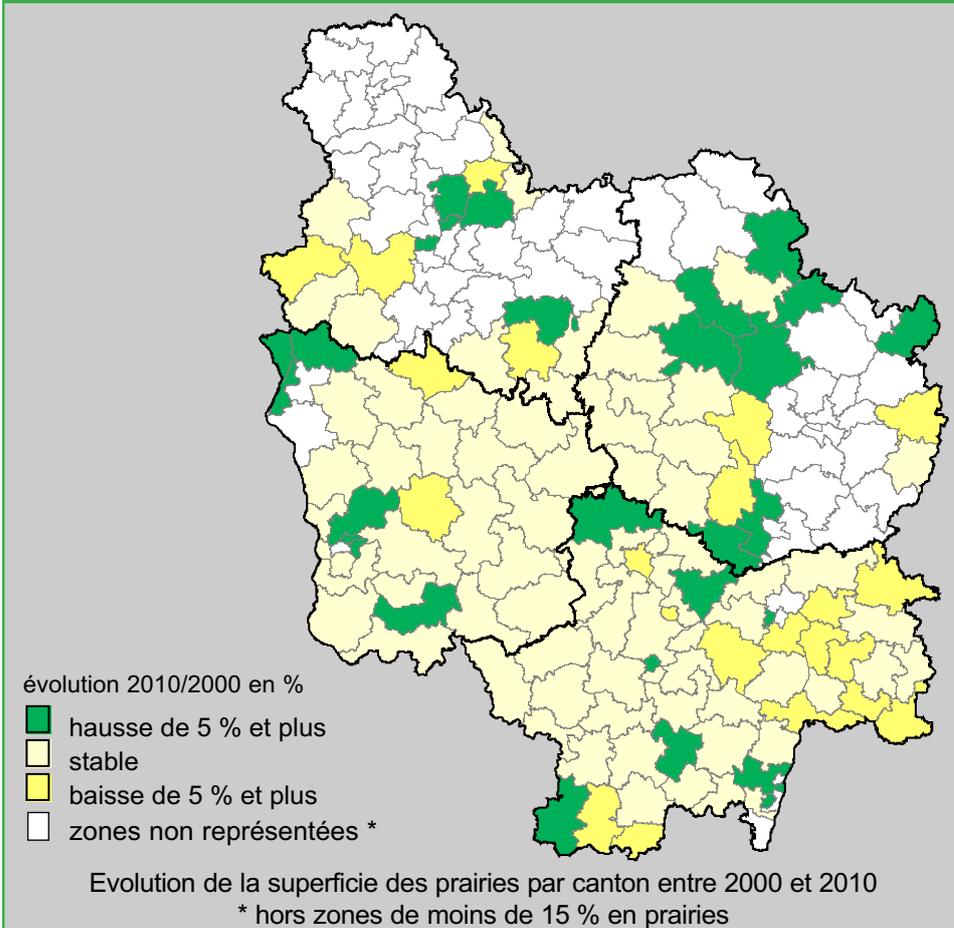


les prairies permanentes résistent



Source : Agreste - statistique agricole annuelle de 1980 à 2012

Stabilité des surfaces en prairies dans le bassin allaitant

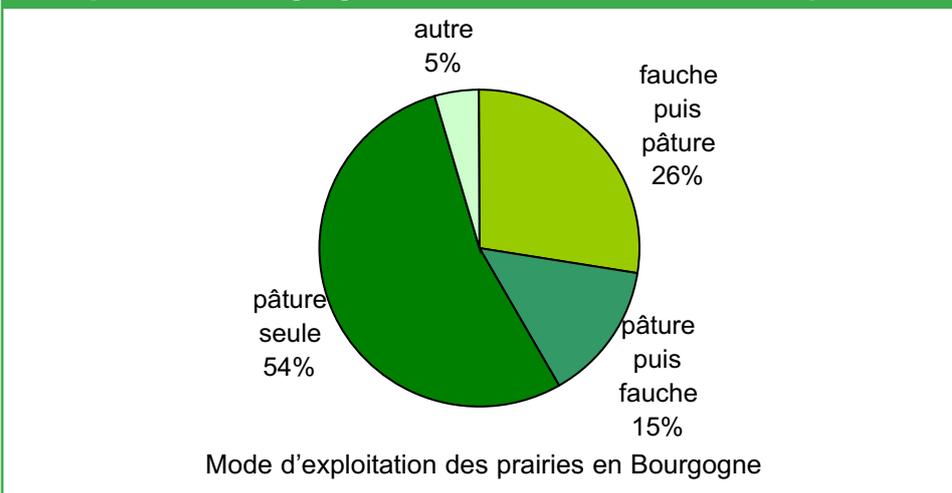


Source : Agreste - recensements agricoles 2000 et 2010

Sans ces aides, les éleveurs bourguignons ne dégageraient pas de revenu. Très localement, des territoires remarquables par leur richesse écologique (prairies humides, pelouses sèches) sont soumis à cahier des charges au titre de la directive Natura 2000 ou autres mesures agro-environnementales, moyennant une compensation finan-

cière. De plus, 16 000 ha de prairies sont menés en agriculture biologique, dans le but de valoriser des produits animaux présentant ce signe de qualité. Si la filière viande bio peine cependant à percer, dans un contexte de pratiques d'élevage traditionnellement proches de ce cahier des charges, le fourrage issu de ces prairies permet

Les prairies bourguignonnes sont essentiellement pâturées



Source : Agreste - enquête pratiques culturales - prairies 2011

Un peu d'histoire...

Si l'on se réfère à des sources plus anciennes, issues des recensements de l'agriculture (RA) réalisés à la fin du XIXe siècle, on constate que la superficie en herbe en Bourgogne était beaucoup plus réduite qu'aujourd'hui malgré le retournement important des 30 dernières années. Entre les années 1850 et 1900, les prairies permanentes n'occupaient que 400 000 ha contre plus de 800 000 en 2012. La fin du XIXe voit l'apparition du chemin de fer, du navire à vapeur. La population parallèlement s'urbanise, ses modes de consommation changent et en particulier la consommation de viande bovine augmente. Dans le même temps, la population des campagnes décroît. D'agriculture vivrière où toutes les cultures se côtoyaient sur une exploitation, la production bourguignonne évolue : il faut fournir de la viande (les animaux vont dans les villes en train et non plus à pied) et par ailleurs, la production céréalière est vivement concurrencée par le proche Bassin Parisien, mieux situé, et surtout par les blés du nouveau monde qui arrivent par la mer. Naturellement, la Bourgogne confirme sa vocation d'élevage et son caractère extensif : peu de main-d'œuvre, un système de production adapté aux ressources locales, une race bovine (de trait à l'origine) dont les cycles de production sont adaptés au cycle de pousse de l'herbe. Le système charolais connu aujourd'hui se met en place.

La première guerre mondiale décime la main-d'œuvre : les friches (comptées avec les prairies permanentes au RA de 1929) et les prairies atteignent 950 000 ha. Après-guerre, l'agriculture se modernise ; des prairies sont retournées, mais les évolutions techniques sont particulièrement lentes à s'installer dans le système charolais qui, au long du XXe siècle, souffre en particulier du vieillissement de son troupeau et d'une amélioration génétique timide. ■

Définitions

Prairies artificielles :

superficielles ensemencées en légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin). Elles occupent le sol en général plus d'un an.

Prairies temporaires :

superficielles ensemencées depuis moins de 6 ans en graminées pures (ray-grass, dactyle...) ou en mélanges.

Prairies permanentes :

prairies naturelles ou semées depuis 6 ans ou plus en graminées ou graminées-légumineuses.

Surfaces fourragères :

Elles comprennent les superficies en maïs fourrage et ensilage (plante entière), les plantes sarclées fourragères (chou, betterave...), les autres fourrages annuels (sorgho fourrager...), les prairies artificielles, les prairies temporaires et permanentes.

UGB : unité de gros bétail

C'est une unité de mesure du cheptel qui permet de comparer des bovins, des ovins, des caprins...

L'UGB est définie comme la vache laitière de 600 kg, présente toute l'année sur l'exploitation. Les équivalences des autres herbivores sont définies relativement à cette unité.

aussi la production de lait biologique, dont la filière se structure.

Une gestion extensive de la prairie permanente

Une enquête réalisée en 2011 auprès des exploitations agricoles confirme la faible fertilisation des prairies naturelles bourguignonnes : cette année-là, un tiers des surfaces de prairies permanentes ont reçu une fertilisation, 16 % sous forme organique uniquement et 19 % sous forme minérale, généralement en un seul passage. L'azote minéral, apporté sur 16 % des surfaces, l'est à dose modérée, 39 unités en moyenne (France : 52 u) : de 15 à 37 unités par hectare pour la moitié des superficies, un quart de la surface reçoit plus de 47 unités d'azote à l'année. La Bourgogne est la région française où l'apport d'azote minéral ramené à l'hectare de prairie permanente est le plus faible.

L'apport de potasse ou de phosphore concerne 10 % des surfaces, celui d'oligoéléments minéraux est une pratique confidentielle dans la région.

Lorsqu'une parcelle reçoit une fertilisation organique, l'azote apporté correspond à 67 unités par ha en moyenne, la moitié des surfaces recevant moins de 61 unités. Les élevages bourguignons disposent de matière organique en quantité, en lien notamment avec la conduite dominante des bâtiments en litière paillée : beaucoup d'exploitations ne disposent que de peu de terres arables et valorisent la

ressource organique sur les prairies. En lien avec ces apports modérés d'engrais, le chargement par hectare de surface fourragère est faible en Bourgogne : 1,08 Unité Gros Bétail (UGB) contre 1,16 UGB au niveau national, proche du Limousin et du Centre. En 1988, il était de 1,04 UGB par hectare.

Les interventions mécaniques sur prairies naturelles sont peu nombreuses, limitées à la fauche des refus de pâture sur 55 % des surfaces herbacées.

Un peu plus de la moitié des surfaces de prairies permanentes sont uniquement pâturées, en 1 à 4 passages successifs d'animaux. La mise au pré a lieu majoritairement en avril ; la complémentation alimentaire est rarement pratiquée. Si un seul passage au pré est observé, il se fait en moyenne sur 190 jours (un ha sur deux excédant 210 jours). A l'automne, les animaux rentrent généralement dans les bâtiments. C'est à cette période (décembre - janvier) qu'ont lieu les vêlages en élevage bovin allaitant. Les jeunes sortiront au printemps, combinant une alimentation par la mère et à l'herbe, d'où leur dénomination de brouillards. Quant aux ovins, ils restent plus au pâturage, la rentrée en bâtiment se limitant parfois à la période d'agnelage. Ce sont les chevaux qui sont le plus longtemps à l'air libre. ■

Dominique DEGUEURCE

Pour en savoir plus

www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

- Atlas agricole et rural de Bourgogne pages 54, 20, 16
- « L'agriculture en Bourgogne, fiche surfaces fourragères », Agreste Bourgogne n°157 – décembre 2013
- « Les aides directes à l'agriculture bourguignonne en 2010 », Agreste Bourgogne n°127 – janvier 2012
- « Les prairies alimentent les changements fonciers », Agreste Primeur n°168 – septembre 2005



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Agreste Bourgogne - N°160 - mars 2014

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Bourgogne
Service régional de l'information statistique et économique
4 bis rue Hoche - BP 87865
21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 30 12
Fax : 03 80 39 30 99
Mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet
Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE
Composition, impression : SRISE
Crédit photos : SRISE
ISSN : 1293 - 1748 - Dépôt légal : à parution
Prix : 2,50 euros

© AGRESTE 2014

